

Independent Auditor's Report

To the Board Members of the
Township of Champlain Public Library Board

Opinion

We have audited the financial statements of the Board of the Township of Champlain Public Library Board (the "Board"), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2018, the statement of operations for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Board as at December 31, 2018, and the results of its operations, change in its net financial assets and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian public sector accounting standards ("PSAS").

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Board in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with PSAS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Board's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Board or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Board's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Board's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Board's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Board to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deloitte LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

May 14, 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil de la
Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ces actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 mai 2019



Township of Champlain Public Library Board

Statement of operations
year ended December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État des résultats
de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 Budget	2018 Actual/ Réel	2017 Actual/ Réel	
	\$	\$	\$	
Revenues				Revenus
Municipal contribution	169,547	169,547	166,139	Contribution municipale
Grant of the Province of Ontario	17,763	17,768	17,509	Subvention de la Province de l'Ontario
Contract receipts	4,810	4,746	4,753	Recettes de contrats
Non-resident fees, book fees, memberships and fines	4,650	3,659	4,506	Frais aux non-résidents, frais de livres, cotisations et amendes
Donations	750	827	1,163	Dons
	197,520	196,547	194,070	
Expenses				Charges
Salaries, wages and benefits	112,775	120,326	108,435	Salaires, traitements et avantages sociaux
Materials, services and rents				Matériaux, services et locations
Books and videos	44,825	41,127	43,717	Livres et vidéos
Utilities	8,950	8,429	8,473	Services publics
Insurance	1,980	2,028	2,042	Assurances
Maintenance and repairs	18,990	16,050	18,900	Entretien et réparations
Amortization of tangible capital assets	-	3,414	24,721	Amortissement des immobilisations corporelles
Other	10,000	10,751	8,170	Autres
	197,520	202,125	214,458	
Annual deficit	-	(5,578)	(20,388)	Déficit de l'exercice
Accumulated surplus, beginning of year	68,775	68,775	89,163	Excédent accumulé au début
Accumulated surplus, end of year	68,775	63,197	68,775	Excédent accumulé à la fin
Consists of:				Composé de :
Invested in tangible capital assets	54,628	51,215	54,628	Investi dans les immobilisations corporelles
Operating	9,434	7,269	9,434	Fonctionnement
Reserves	4,713	4,713	4,713	Réserves
	68,775	63,197	68,775	

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Township of Champlain Public Library Board

Statement of financial position
as at December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État de la situation financière
au 31 décembre 2018

	2018	2017	
	\$	\$	
Assets			Actifs
Financial assets			Actifs financiers
Receivable from Municipality	11,982	14,147	À recevoir de la Municipalité
Net financial assets	11,982	14,147	Actifs financiers nets
Non-financial assets			Actifs non financiers
Tangible capital assets (Schedule 1)	51,215	54,628	Immobilisations corporelles (annexe 1)
Accumulated surplus	63,197	68,775	Excédent accumulé

The accompanying notes are an integral part of
the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante
des états financiers.



Township of Champlain Public Library Board

Notes to the financial statements
December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2018

1. Description of the Corporation

The Township of Champlain Public Library Board (the "Board") offers residents and local organizations reading material, services and activities that meet the educational, informational and recreational needs of the community.

2. Changes in accounting policies

The Board adopted Section PS 2200, "Related party disclosures", for the fiscal year beginning on January 1st, 2018. This Section defines what is meant by a related party and establishes information to be provided in respect of related party transactions. The adoption of this Section had no impact on the reported amounts or disclosures in the Board's financial statements during the reporting period.

The Board adopted Section PS 3210, "Assets", for the fiscal year beginning on January 1st, 2018. The purpose of this Section is to provide guidance on the application of the definition of assets in Section PS 1000, "Financial statement concepts", and to establish general disclosure standards for them. The adoption of this Section had no impact on the reported amounts or disclosures in the Board's financial statements during the reporting period.

The Board adopted Section PS 3320, "Contingent assets", for the fiscal year beginning on January 1st, 2018. This Section defines and establishes disclosure standards for specific classes of contingent assets. The adoption of this Section had no impact on the reported amounts or disclosures in the Board's financial statements during the reporting period.

The Board adopted Section PS 3380, "Contractual rights", for the fiscal year beginning on January 1st, 2018. This Section defines and establishes standards for disclosure of contractual rights. The adoption of this Section had no impact on the reported amounts or disclosures in the Board's financial statements during the reporting period.

The Board adopted Section PS 3420, "Inter-entity transactions", for the fiscal year beginning on January 1st, 2018. This Section establishes accounting and disclosure standards applicable to transactions between public sector entities that are included in a government's reporting entity, both from the perspective of the beneficiary and the recipient. The adoption of this Section had no impact on the reported amounts or disclosures in the Board's financial statements during the reporting period.

1. Description de la Corporation

La Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires, des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation, d'information et de loisirs de la communauté.

2. Modification de méthodes comptables

Le Conseil a adopté le chapitre SP 2200, « Information relative aux apparentés » pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP 3210, « Actifs » pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP 3320, « Actifs éventuels » pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir pour des catégories précises d'actifs éventuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP 3380, « Droits contractuels » pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP 3420, « Opérations interentités » pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.



Township of Champlain Public Library Board

Notes to the financial statements
December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2018

3. Future accounting policies

Effective date: April 1st, 2019

Section PS 1201, Financial statement presentation

This Section establishes general reporting principles and standards for the disclosure of information in government financial statements.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Effective date: April 1st, 2021

Section PS 2601, Foreign Currency Translation

This Section establishes standards on how to account for and report transactions that are denominated in a foreign currency in government financial statements.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3041, Portfolio investments

This Section establishes standards on how to account for and report portfolio investments in government financial statements.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3280, Asset retirement obligations

This Section establishes standards on how to account for and report a liability for asset retirement obligations.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3450, Financial Instruments

This Section establishes standards on how to account for and report all types of financial instruments including derivatives.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

3. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2019

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2021

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.



Township of Champlain Public Library Board

Notes to the financial statements
December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2018

3. Future accounting policies (continued)

Effective date: April 1st, 2022

Section PS 3400, Revenue

This Section establishes standards on how to account for and report on revenue. Specifically, it differentiates between revenue arising from transactions that include performance obligations and transactions that do not have performance obligations.

The Board is currently evaluating the impacts of this new standard, which may be applied retroactively or prospectively.

4. Accounting policies

The financial statements of the Board are the responsibility of management and are prepared in accordance with Canadian public sector accounting standards (PSAS) as recommended by the Public sector accounting board (PSAB) of CPA Canada.

The focus of PSAB financial statements is on the financial position of the Board and the changes thereto. The statement of financial position reports financial assets and liabilities and non-financial assets of the Board. Financial assets are available to provide resources to discharge existing liabilities or finance future operations. Net financial assets are the difference between financial assets and liabilities.

Reporting entity

Financial statements

These financial statements reflect the assets, liabilities, operating revenues and expenses, reserves and reserve funds and changes in investment in tangible capital assets of the Board.

Basis of accounting

Accrual basis

Expenses and related sources of financing are reported on the accrual basis of accounting. The accrual basis of accounting recognizes revenues as they become available and measurable; expenses are recognized as they are incurred and measurable as a result of receipt of goods or services and the creation of a legal obligation to pay.

Non-financial assets

Non-financial assets are not available to discharge existing liabilities and are held for use in the provision of services. They have useful lives extending beyond the current year and are not intended for sale in the ordinary course of operations. The change in non-financial assets during the year, together with the annual deficit, provides the change in net financial assets.

3. Méthodes comptables futures (suite)

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.

4. Méthodes comptables

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'emphase des états financiers du CCSP est sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs et passifs financiers et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, réserves et des fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables suite à la réception de biens et services et la création légale d'une dette.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que le déficit de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.



Township of Champlain Public Library Board

Notes to the financial statements
December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2018

4. Accounting policies (continued)

Basis of accounting (continued)

Tangible capital assets

Tangible capital assets (TCA) are recorded at cost, which includes all amounts that are directly attributable to acquisitions, construction, development or betterment of the asset. The cost, less residual value of the TCA, is amortized on a straight-line basis over their estimated useful lives as follows:

Machinery and equipment	20 years
Buildings and facilities	35 - 70 years

Assets under construction are not amortized until the TCA are available for productive use.

The Board has a capitalization threshold of \$25,000 for civil infrastructure systems and pooled assets and \$10,000 for all other assets. Items of lesser value are expensed, unless they are pooled because, collectively, they have significant value or for operational reasons.

Contribution of tangible capital assets

TCA received as contributions are recorded in the statement of financial position at their fair value at the date of receipt, and that fair value is also recorded as revenue. Transfers of TCA to other organizations are recorded as an expense at the net book value as of the date of transfer.

Leases

Leases are classified as capital or operating leases. Leases, which transfer substantially all of the benefits and risks incidental to ownership of property, are accounted for as capital leases. All other leases are accounted for as operating leases and the related lease payments are charged to expenses as incurred.

Government transfers

Government transfers are recognized as revenues in the period during which the transfer is authorized and any eligibility criteria are met. Government transfers are deferred if they are restricted through stipulations that require specific actions to be carried out in order to keep the transfer. For such transfers, revenue is recognized when the stipulation has been met.

4. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire avec les durées suivantes :

Machines et équipement	20 ans
Bâtiments et installations	35 - 70 ans

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour une raison d'efficacité.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.



Township of Champlain Public Library Board

Notes to the financial statements
December 31, 2018

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2018

4. Accounting policies (continued)

Basis of accounting (continued)

Reserves

Reserves consist of funds set aside by Council for specific purposes.

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with PSAS requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Key components of the financial statements requiring management to make estimates include the useful lives of TCA. Actual results could differ from these estimates.

5. Statements of cash flow and change in net financial assets not presented

The statements of cash flow and change in net financial assets are not presented since the information is readily apparent from other financial statements and related notes.

4. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Réserves

Les réserves constituent des fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent les durées de vie utiles des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

5. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés, car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.



**Township of
Champlain Public
Library Board**

Tangible capital assets
year ended
December 31, 2018

**Conseil de la
Bibliothèque Publique
du Canton de Champlain**

Immobilisations corporelles
de l'exercice terminé le
31 décembre 2018

Schedule 1

Annexe 1

	Buildings and facilities/ Bâtiments et installations	Machinery and equipment/ Machines et équipement	2018	2017	
	\$	\$	\$	\$	
Cost					Coût
Beginning of year	117,567	426,125	543,692	543,692	Début de l'exercice
End of year	117,567	426,125	543,692	543,692	Fin de l'exercice
Accumulated amortization					Amortissement cumulé
Beginning of year	62,939	426,125	489,064	464,343	Début de l'exercice
Amortization	3,413	-	3,413	24,721	Amortissement
End of year	66,352	426,125	492,477	489,064	Fin de l'exercice
Net book value	51,215	-	51,215	54,628	Valeur comptable nette